



Héritage en Algérie, mes droits

Par **Zohra93**, le **24/04/2016** à **08:08**

Bonjour,

Je viens, mes frères et moi, d'hériter de biens mobiliers et terrain de mon père en Algérie.

Actuellement, je vis en France et je ne sais pas si les droits à la succession sont les mêmes ou pas.

Ma question est : le partage en Algérie se fait en part égale ou pas ?
Quels sont mes droits en tant que fille du défunt ?

Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2016** à **08:43**

Bonjour,

Votre demande relève du droit algérien, pas du droit français, et vous êtes ici, sur un site exclusivement dédié au droit français. Voyez donc un avocat en Algérie.